



Bulletin d'exploitation de l'UIT



N° 736 – 15.III.2001

(Renseignements reçus au 8 mars 2001)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tél: National (022) 730 51 11
International +41 22 730 51 11
Tg: Itu Genève
Tlx: 421000 uit ch
Fax: +41 22 730 58 53
+41 22 733 72 56
E-mail: tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 737 1.IV.2001
N° 738 15.IV.2001
N° 739 1.V.2001

Comprenant les renseignements reçus au:

26.III.2001
9.IV.2001
24.IV.2001

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),
contact: **TÉL +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785**

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB),
contact: **TÉL +41 22 730 5211 FAX +41 22 730 5853**

Table des matières

Information générale

- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: *Note du TSB*
- (TSB) Approbation de Recommandations UIT-T
- (TSB) Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T E.191.1: *Note du TSB*
- (TSB) Recommandations gratuites de l'UIT: *Note du TSB*
- (BR) Séries internationales d'indicatifs d'appel et chiffres d'identification maritime (MID): *Portugal*
- (BR) Groupes prédéterminés de station de navire: *Maldives*
- (BR) Service mobile maritime: *Belgique (Forces Armées Marine)*
- (TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):
France
- (TSB) Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (conformément à la Recommandation
UIT-T E.164): *Note du TSB (Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles utilisés avec l'indicatif
de pays E.164 – Bulletin d'exploitation N° 726 du 15.X.2000, Liste N° 1, Amendement N° 7)*
- (TSB) Service téléphonique: *Centrafricaine (Rép.) (Socatel, Bangui), France (Dolphin Telecom S.A.,
Meudon-la-Forêt), Iran (Telecommunication Company of Iran – TCI, Téhéran), Libéria (Liberia
Telecommunications Corporation – LTC, Monrovia), Puerto Rico (Puerto Rico Telephone Company,
San Juan), Roumanie (ROMTELECOM S.A., Bucaresti), Slovaquie (Slovak Telecom, Bratislava),
Suède (National Post and Telecom Agency, Stockholm), Timor oriental (Information Technology,
Posts and Telecommunications, Dili)*
- (TSB) Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121) – Plan de numérotage
international pour les réseaux publics pour données: *Russie*
- (TSB) Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations: *Chine (Ministry of
Information Industry, Beijing: attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)), France
(Administration de la France, Paris: octroi de licences et attribution du statut d'exploitation
reconnue (ER)), Malte (Office of the Telecommunications Regulator, La Valleta: changement de
nom)*

- TSB) Autre communication: *Pakistan (Jours fériés en 2001)*
- (TSB) Restrictions de service: *Note du TSB*
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98): *Note du TSB*

Amendements aux documents de service

- (BR) Nomenclature des stations côtières (Liste IV)
- (TSB) Liste des codes d'exploitant de l'UIT
- (TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
- (TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
- (TSB) Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)
- (TSB) Procédures de numérotation

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

Les listes* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- | | |
|-----|--|
| 665 | Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 ^{er} avril 1998) |
| 669 | Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98)) |
| 674 | Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998) |
| 685 | Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1 ^{er} février 1999) |
| 691 | Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 ^{er} mai 1999) |
| 692 | Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999) |
| 693 | Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999) |
| 711 | Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} mars 2000) |
| 714 | Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2000) |
| 714 | Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 avril 2000) |
| 717 | Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1 ^{er} juin 2000) |
| 719 | Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1 ^{er} juillet 2000) |
| 720 | Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000) |
| 725 | Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000) |
| 727 | Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Conformément à la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 ^{er} novembre 2000) |
| 735 | Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} mars 2001) |

* Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne par les abonnés (<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «Operational Bulletin and Lists annexed» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

Approbation de Recommandations UIT-T

Par la Circulaire TSB 27 du 14 février 2001, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées, conformément aux dispositions de la Résolution 1, Section 9, de l'AMNT (Montréal, 2000):

- Recommandation UIT-T G.671: Caractéristiques de transmission des composants et sous-systèmes optiques
- Recommandation UIT-T G.709: Interface de nœud de réseau pour le réseau de transport optique
- Recommandation UIT-T G.774: Modèle d'information de gestion de la hiérarchie numérique synchrone du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.1: Surveillance de la qualité de fonctionnement bidirectionnel de la hiérarchie numérique synchrone du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.2: Configuration de la structure de la charge utile de la hiérarchie numérique synchrone du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.3: Gestion de la protection des sections de multiplexage de la hiérarchie numérique synchrone (SDH) du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.4: Hiérarchie numérique synchrone – Gestion de la protection des connexions de sous-réseau du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.5: Gestion, dans la hiérarchie numérique synchrone, de la fonction de surveillance de connexion, de niveau supérieur et de niveau inférieur du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.6: Hiérarchie numérique synchrone – Surveillance de la qualité de fonctionnement unidirectionnelle du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.7: Hiérarchie numérique synchrone – Gestion de l'étiquetage d'interface et des traces de conduits d'ordre inférieur du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.8: Hiérarchie numérique synchrone – Gestion des faisceaux hertziens du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.9: Hiérarchie numérique synchrone – Configuration des systèmes de protection linéaire des sections de multiplexage du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.774.10: Hiérarchie numérique synchrone – Gestion des boucles de protection partagée de section de multiplexage du point de vue des éléments de réseau
- Recommandation UIT-T G.959.1: Interfaces de la couche physique du réseau optique de transport
- Recommandation UIT-T G.989.1: Émetteurs-récepteurs pour réseaux de lignes téléphoniques – Principes fondamentaux
- Recommandation UIT-T G.991.2: Émetteurs-récepteurs pour ligne d'abonné à haute vitesse sur paire unique (SHDSL)
- Recommandation UIT-T G.994.1: Procédures de prise de contact pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique
- Recommandation UIT-T G.995.1: Aperçu général des Recommandations relatives aux lignes d'abonné numérique
- Recommandation UIT-T G.996.1: Procédures de test pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 18 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 15 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant les séances plénières des 5 et 9 février 2001.

Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T E.191.1

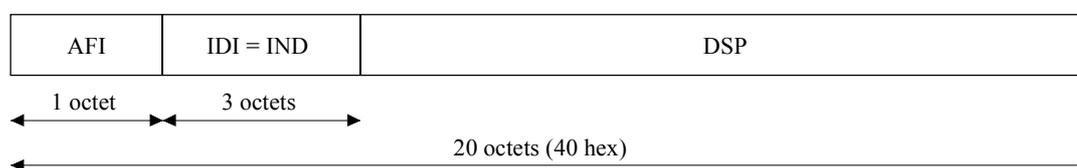
Critères et procédures pour l'attribution d'adresses de désignateur de réseau international UIT-T

Note du TSB

Le nouveau projet de Recommandation UIT-T E.191.1 a été approuvé à la réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T qui s'est tenue à Genève, Suisse, du 23 janvier au 2 février 2001.

Les adresses de système d'extrémité ATM (AESA, ATM End System Address) du désignateur de réseau international de l'UIT (IND de l'UIT) ont été définies par l'UIT en vue d'être utilisées par les fournisseurs de services ATM. L'AESA IND de l'UIT permet aux entreprises et aux institutions publiques de mettre en œuvre un plan d'adressage ATM applicable aux services ATM publics nationaux ou internationaux. Hormis l'IND de l'UIT, il existe plusieurs autres types d'AESA, chacun possédant ses propres caractéristiques. On se reportera à la Recommandation UIT-T E.191 pour avoir un aperçu général de tous les types d'adresses AESA existants.

Le format de l'AESA IND de l'UIT est le suivant:



Le TSB de l'UIT est chargé de l'enregistrement du champ IND de l'AESA IND de l'UIT. Le champ IND, d'une longueur de trois octets, identifie l'entité à laquelle est attribué le sous-système propre au système ou DSP (DSP, Domain Specific Part). Cette fonction d'enregistrement englobe le traitement des demandes d'enregistrement présentées par les fournisseurs de services ATM et l'attribution des valeurs IND, conformément à la Recommandation UIT-T E.191.1.

Les conditions et les principes régissant l'attribution de l'AESA IND de l'UIT sont définis dans la Recommandation UIT-T E.191.1. Toutes les demandes concernant cette ressource seront traitées conformément à cette Recommandation.

La Recommandation UIT-T E.191.1 peut désormais être consultée sur le site web à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itudoc/itu-t/approved/e/index.html>

Recommandations gratuites de l'UIT

Note du TSB

A compter du 1^{er} janvier 2001 et pendant toute l'année 2001, l'UIT autorisera le téléchargement gratuit de trois (3) Recommandations par personne. Cette offre ne vaut que pour le téléchargement de trois Recommandations de l'UIT-T, de l'UIT-R et/ou de l'UIT-D. Toute autre publication de l'UIT accessible dans la librairie électronique est exclue de cette offre spéciale.

Pour en savoir plus, connectez-vous au site web de l'UIT:
<http://www.itu.int/publications/bookshop/how-to-buy.html>

Séries internationales d'indicatifs d'appel et chiffres d'identification maritime (MID)

L'Administration du Portugal a rétrocédé à l'UIT, pour redistribution éventuelle, la série internationale d'indicatifs d'appel XXA-XXZ ainsi que le chiffre d'identification maritime (MID) 453.

Groupes prédéterminés de station de navire

Conformément aux numéros **S19.92** et **S19.95** du Règlement des radiocommunications, le numéro d'appel sélectif pour l'appel de groupes prédéterminés de station de navire 62626 a été attribué à la République des Maldives.

Service mobile maritime

Belgique

Communication du 1.III.2001:

Forces Armées Marine annonce que la station côtière OOSTENDE RADIO a supprimé le système automatique «Autolink RT» et qu'elle n'accepte les messages OBS que via le service radiotélex (OBS+).

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration de la France, le Directeur du TSB a attribué le code de zone/réseau sémaphore (SANC) suivant pour être utilisé dans la partie internationale du réseau de ce pays/zone géographique qui applique le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
France	2-221

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (conformément à la Recommandation UIT-T E.164)

Note du TSB

Il a été demandé à plusieurs reprises à l'UIT qu'une distinction soit établie entre les numéros de postes téléphoniques fixes et les numéros de mobiles. Une liste d'indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles a été établie d'après les informations reçues sur le service téléphonique pour publication dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT. Les administrations/ER sont priées de bien vouloir vérifier les informations de cette liste et d'informer l'UIT de toute modification qu'elles souhaitent y apporter.

L'information suivante est un Amendement à la Liste N° 1 publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 726 du 15.X.2000, pages 4 à 11.

*Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles
utilisés avec l'indicatif de pays E.164
Liste N° 1, Amendement N° 7*

Pays/zone géographique 1	Indicatif de pays E.164 et (NPA) 2	Numéros de téléphone du mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays 3
---------------------------------	--	---

Albanie (République d') page 7, lire

Albanie (République d')	355	38
-------------------------	-----	----

Cap-Vert (République du) page 7, lire

Cap-Vert (République du)	238	91 – 95
--------------------------	-----	---------

Centrafricaine (République) page 6, lire

Centrafricaine (République)	236	01 XX XX – 02 XX XX, 04 XX XX – 05 XX XX, 07 XX XX – 08 XX XX, 50 XX XX, 64 XX XX
-----------------------------	-----	--

Chili page 9, lire

Chili	56	92 – 98
-------	----	---------

El Salvador (République d') page 8, lire

El Salvador (République d')	503	7, 8
-----------------------------	-----	------

Equateur page 9, lire

Equateur	593	9
----------	-----	---

Guadeloupe (Département français de la) page 9, lire (à partir du 22.VI.2001*)

Guadeloupe (Département français de la)	590	690
---	-----	-----

Guinée (République de) page 6, lire

Guinée (République de)	224	11, 12, 13, 40
------------------------	-----	----------------

Guyane française (Département français de la) page 9, lire (à partir du 22.VI.2001*)

Guyane française (Département français de la)	594	694
---	-----	-----

Martinique (Département français de la) page 9, lire (à partir du 22.VI.2001*)

Martinique (Département français de la)	596	696
---	-----	-----

Mozambique (République de) page 7, lire

Mozambique (République de)	258	82
----------------------------	-----	----

Nigéria (République fédérale du) page 6, lire

Nigéria (République fédérale du)	234	80X XXX XXXX, 90 XXX XXX
----------------------------------	-----	--------------------------

Oman (Sultanat d') page 11, lire

Oman (Sultanat d')	968	92 à 95
--------------------	-----	---------

Panama (République du) page 9, lire

Panama (République du)	507	208, 209, 218, 219, 408, 418, 708, 718, 60 à 69
------------------------	-----	---

Réunion (Département français de la) page 7, lire (à partir du 22.VI.2001*)

Réunion (Département français de la)	262	692
--------------------------------------	-----	-----

Roumanie page 8, lire

Roumanie	40	90 – 96, 98
----------	----	-------------

Thaïlande page 9, lire

Thaïlande	66	1
-----------	----	---

Turques et Caïcos (Iles) page 5, lire

Turques et Caïcos (Iles)	1 (649)	231 XXXX, 232 XXXX, 241 XXXX, 242 XXXX
--------------------------	---------	--

* Voir le Bulletin d'exploitation N° 723 du 1.IX.2000, pages 14-16.

Service téléphonique

Centrafricaine (Rép.)

Communication du 27.II.2001*:

Socatel, Bangui, suite à sa communication du 27.XII.2000, annonce que les numéros d'accès au réseau mobile 50 et 64 restent en vigueur en République Centrafricaine (indicatif de pays +236).

Le plan de numérotage suivant a été arrêté pour les opérateurs cellulaires:

Opérateur	Série de numéros	Service	Date de mise en service
Centrafrique Telecom Plus	01 XX XX – 02 XX XX	Mobile	28.II.2001
Telecel Centrafrique	04 XX XX – 05 XX XX	Mobile	28.II.2001
Socatel (Caratel)	07 XX XX – 08 XX XX	Mobile	28.II.2001
Socatel	50 XX XX	Mobile	En service
Socatel	64 XX XX	Mobile	En service

Format de numérotation international: +236 XX XX XX.

Contact:

Adramane Yangana
Chef de Division Ingénierie et Equipement
Direction de l'Equipement, de la Planification et des Relations
Internationales
SOCATEL
B.P. 939
BANGUI (RCA)
Centrafricaine (Rép.)
Tél: +236 61 4251
Fax: +236 61 9378
E-mail: banga@intnet.cf

* Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 733 du 1.II.2001, page 8.

France

Communication du 5.III.2001:

Dolphin Telecom S.A., Meudon-la-Forêt, opérateur de service mobile, annonce que les séries de numéros suivantes lui ont été attribuées par l'Autorité de Régulation des Télécommunications, Paris (indicatif de pays +33).

Séries de numéros	+ 33 6 48 14 XX XX	+ 33 6 48 35 XX XX
	+ 33 6 48 15 XX XX	+ 33 6 48 49 XX XX
	+ 33 6 48 16 XX XX	+ 33 6 48 5X XX XX
	+ 33 6 48 17 XX XX	+ 33 6 48 6X XX XX
	+ 33 6 48 18 XX XX	+ 33 6 48 70 XX XX
	+ 33 6 48 19 XX XX	+ 33 6 48 71 XX XX
	+ 33 6 48 2x XX XX	+ 33 6 48 72 XX XX
	+ 33 6 48 30 XX XX	+ 33 6 48 73 XX XX
	+ 33 6 48 31 XX XX	+ 33 6 48 74 XX XX
	+ 33 6 48 32 XX XX	+ 33 6 48 75 XX XX
	+ 33 6 48 33 XX XX	+ 33 6 48 76 XX XX
	+ 33 6 48 34 XX XX	+ 33 6 48 77 XX XX
	Numéros d'essai	+ 33 6 48 15 00 09
Message d'essai	« <i>Bonjour, vous êtes bien sur le réseau Dolphin Telecom</i> »	
Type de licence	L.33-1 + L.34-1 (full PTO)	
Service	Digital Mobile Radiocommunications (TETRA)	

Contact:

Mr Jean-Vincent CAZAUX
Operators Relations Manager
Dolphin Telecom S.A.
13-15 Rue Jeanne Braconnier
F-92360 MEUDON-LA-FORÊT
France
Tél: +33 1 40 83 32 71
Fax: +33 1 40 83 31 02
E-mail: jvcazaux@dolphin-telecom.fr

Iran

Communication du 22.II.2001*:

La *Telecommunication Company of Iran (TCI)*, Téhéran, annonce les changements de numérotation suivants dans son réseau téléphonique en Iran (indicatif de pays +98) à partir du 22 février 2001 à 2030 heures UTC:

<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain ancien/existant</i>	<i>Nouvel indicatif interurbain</i>	<i>Numéro d'abonné ancien/existant</i>	<i>Nouveau numéro d'abonné</i>
Navaej	121223	112	3XXX – 4XXX	573 XXXX
Diva	121225	112	3XXX – 4XXX	454 XXXX
Soltan M. Taher	121327	112	2XXX	327 XXXX
Karim Kola	121332	112	3XXX	332 XXXX
Darun K. Gh	121335	112	3XXX – 4XXX	335 XXXX
Duneh Sar	121336	112	3XXX – 4XXX	336 XXXX
Shubkola	121342	112	3XXX – 4XXX	342 XXXX
Kazembeygi	121344	112	3XXX – 4XXX	344 XXXX
Baba Mir K	121348	112	3XXX – 4XXX	348 XXXX
Mozikola	121365	112	3XXX – 4XXX	365 XXXX
Halidasht	121373	112	2XXX	373 XXXX
Allah rudbar	121387	112	3XXX	387 XXXX
Bala Bazyar	121388	112	3XXX – 4XXX	388 XXXX
Buleh Kola / Darvish Keyl	121425	112	3XXX – 4XXX	425 XXXX
Zargar Mahalleh / Ardkola	121426	112	2XXX	426 XXXX
Varmetun	121427	112	3XXX – 4XXX	427 XXXX
Andikola	121434	112	3XXX – 4XXX	434 XXXX
Amir Kola / Kardikola	121476	112	3XXX	478 XXXX
Pustkola	121483	112	3XXX – 4XXX	483 XXXX
Khoshkrud	121547	112	3XXX – 4XXX	547 XXXX
Valik Rud Posht	121548	112	2XXX	548 XXXX
Rudbast	121545	112	2XXX	545 XXXX
Allah Shah	121364	112	2XXX	364 XXXX
Gavan kala / Seyyed Kola	1231	112	2XXX – 3XXX	432 XXXX
Arabkhill	1232	112	2XXX	532 XXXX

<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain ancien/existant</i>	<i>Nouvel indicatif interurbain</i>	<i>Numéro d'abonné ancien/existant</i>	<i>Nouveau numéro d'abonné</i>
Asbu Kala	1233	112	2XXX	323 XXXX
Nushirvan Kala	1234	112	2XXX	334 XXXX
Zavvar Deh	1235	112	2XXX – 4XXX	475 XXXX
Darunkola Sharqi	1237	112	3XXX – 4XXX	337 XXXX
Kalagar	1238	112	3XXX – 4XXX	338 XXXX
Amin Abad	1239	112	2XXX	438 XXXX
Kashtly	1252	112	3XXX – 4XXX	352 XXXX
Mirudposht	1253	112	3XXX	353 XXXX
Ramant	1254	112	3XXX – 4XXX	354 XXXX
Valu Kala	1255	112	3XXX – 4XXX	355 XXXX
Chari	1256	112	3XXX – 4XXX	356 XXXX
Roshanabad	1257	112	3XXX – 4XXX	357 XXXX
Suteh	1261	112	3XXX – 4XXX	374 XXXX
Zahedkola	1262	112	3XXX	436 XXXX
Ahangarkala	1263	112	2XXX – 3XXX	362 XXXX
Ari	1264	112	3XXX	482 XXXX
Galugah Bandpey	1265	112	2XXX – 3XXX	472 XXXX
Muzikala	1266	112	3XXX – 4XXX	366 XXXX
Baee Kola	1267	112	3XXX – 4XXX	467 XXXX
Khushrudepi	1268	112	2XXX – 3XXX	452 XXXX
Derazkala	1269	112	2XXX	368 XXXX
Kamangar Bar Semnan	1271	112	3XXX	378 XXXX
Ataghsara	1272	112	3XXX – 4XXX	372 XXXX
Bishe Sara	1273	112	2XXX – 3XXX	383 XXXX
Darzikela	1274	112	2XXX	374 XXXX
Ezbaran	1275	112	3XXX – 4XXX	575 XXXX
Bala Ahmad	1276	112	3XXX – 4XXX	376 XXXX
Paainahmad	1277	112	3XXX – 4XXX	377 XXXX
Tolehsara	1278	112	3XXX – 4XXX	578 XXXX
Kardgar	1279	112	2XXX	577 XXXX
Feram	1281	112	3XXX – 4XXX	582 XXXX
Fereydun Kenar	1282	112	2XXX – 4XXX, 6XXX	56 XXXXX
Pichakola	1299	112	2XXX	428 XXXX
Getab	1284	112	2XXX – 3XXX	384 XXXX
Bahmanmir	1285	112	5XXXX	535 XXXX
Harikande	1286	112	3XXX – 4XXX	388 XXXX
Kalleh Bast	1287	112	2XXX – 3XXX	557 XXXX
Babolsar	1291	112	2XXX – 6XXX	52 XXXXX

Localité	Indicatif interurbain ancien/existant	Nouvel indicatif interurbain	Numéro d'abonné ancien/existant	Nouveau numéro d'abonné
Azizak	1294	112	2XXX	554 XXXX
Gangafruz	1295	112	2XXX – 3XXX	345 XXXX
Babolposht	1298	112	2XXX	538 XXXX
Zirab	1283	112	2XXX	535 XXXX
Alasht	1289	112	3XXX – 4XXX	533 XXXX
Pol Sefid	1292	112	2XXX – 3XXX	522 XXXX
Juybar	1293	112	2XXX – 6XXX	322 XXXX
Pahnab	1296	112	2XXX	345 XXXX
Khanehdarya	121742	112	2XXX – 3XXX	742 XXXX

Pour de plus amples renseignements, voir le site Internet: <http://www.iran-telecom.com>

Contact:

Telecommunication Company of Iran
 Dr Shariati Avenue
 TCI, Bld. No. 2
 TEHRAN
 Iran
 Tél: +98 21 329 2802 / +98 21 391 2692
 Fax: +98 21 671 4954
 Téléx: +88 219011 inmc ir

* Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 731 du 1.I.2001, page 7.

Libéria

Communication du 21.II.2001*:

La *Liberia Telecommunications Corporation (LTC)*, Monrovia, annonce qu'elle vient de lancer un nouveau service de téléphonie hertzienne fixe au Libéria (indicatif de pays +231) ayant pour indicatif d'accès le «33». De plus, l'indicatif d'accès au réseau de téléphonie mobile «28» est en service au Libéria depuis plus d'une année pour le réseau I-COM Liberia Ltd.

Format de numérotation international: +231 28 XXXX
 +231 33 XXXX

Une nouvelle série de numéros 229 XXX pour le réseau téléphonique fixe existant a en outre été adoptée par la *LTC* pour son réseau au Libéria.

Administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de programmer leurs centraux pour permettre l'accès immédiat à cette série de numéros.

Contact:

Mr Charles B. Roberts, Jr.
 Managing Director
 Liberia Telecommunications Corporation (LTC)
 Telecommunications Building
 Lynch Street
 PM Bag 9039
 1000 MONROVIA 10
 Liberia
 Tél: +231 22 6001
 Fax: +231 22 6000

* Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 724 du 15.IX.2000, page 8.

Puerto Rico

Communication du 24.II.2001:

Puerto Rico Telephone Company, San Juan, annonce que le 14 avril 2000 le *Telecommunications Regulatory Board of Puerto Rico* a approuvé une extension de l'indicatif de zone de plan de numérotage NPA (Numbering Plan Area) 787 à tous les services. L'Administration du plan de numérotage nord-américain (NANPA, North American Numbering Plan Administration) a attribué à cette fin le nouvel indicatif NPA 939 qui entrera en service au 1^{er} août 2001.

Le 26 janvier 2001, le *Telecommunications Regulatory Board* a informé la NANPA que le début de la numérotation optionnelle à dix chiffres a été reporté au 12 février 2001, à 0201 heures (heure locale). La période de numérotation optionnelle à dix chiffres durera jusqu'au 16 juillet 2001, à 0201 heures (heure locale). Durant cette période, les appelants pourront composer indifféremment sept ou dix chiffres pour les appels locaux émanant de l'indicatif NPA 787. A partir du 16 juillet 2001, il faudra obligatoirement composer dix chiffres pour les appels locaux émanant de l'indicatif NPA 787.

Le plan de numérotage pour l'indicatif NPA 787 à partir du 16 juillet 2001 est résumé ci-dessous. L'indicatif NPA 939 partagera le même plan de numérotage après son entrée en service le 1^{er} août 2001.

Pour tous les appels locaux, composer dix chiffres (NPA NXX XXXX).

Pour tous les appels interurbains, composer le 1 + dix chiffres (1 NPA NXX XXXX).

Pour les appels nécessitant l'assistance d'une opératrice, à destination d'un tiers ou établis par carte de crédit, composer le 0 + dix chiffres (0 NPA NXX XXXX).

Les indicatifs NXX à l'intérieur de l'indicatif NPA 939 peuvent être attribués aux fournisseurs de services à compter du 1^{er} février 2001, mais les indicatifs attribués ne pourront pas être activés avant le 1^{er} août 2001.

Contact:

Puerto Rico Telephone Company
GPO Box 360998
SAN JUAN 00936-0998
Puerto Rico
Fax: +1 787 758 0575

Roumanie

Communication du 23.II.2001:

ROMTELECOM S.A., Bucuresti, annonce la mise en service des nouveaux indicatifs d'accès aux réseaux mobiles suivants:

<i>Indicatif d'accès au réseau mobile</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Service</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
90	Mobil Rom	Mobile GSM	1 ^{er} avril 2001
91	Mobifon	Mobile GSM	1 ^{er} mars 2001

Format de numérotation international: +40 90 XXXXXX
+40 91 XXXXXX

Contact:

Dana Barliba
General Manager,
International Services Division
ROMTELECOM S.A.
Bul. Libertătil 14
70060 BUCURESTI
Romania
Tél: +40 1 313 9994
Fax: +40 1 311 3239

Slovaquie

Communication du 1.III.2001:

Slovak Telecom, Bratislava, annonce que de nouveaux indicatifs interurbains seront mis en service en Slovaquie le 30 juin 2001 à 2359 heures UTC.

Le nombre d'indicatifs interurbains passera de quatre-vingt-deux (82) à vingt-cinq (25). La plupart des localités se verront attribuer un indicatif interurbain à deux (2) chiffres au plus, à l'exception de Bratislava qui conservera son indicatif interurbain à un (1) chiffre.

Il importe de noter que les indicatifs interurbains actuels ne seront plus valables à compter du 30 juin 2001 à 2359 heures UTC. Il n'y aura pas de période de double numérotation. Pendant une période de six mois à partir de ladite date, un message enregistré en anglais ou en slovaque indiquera les nouveaux indicatifs interurbains.

La longueur des numéros d'abonné en Slovaquie a été portée à sept (7) chiffres, sauf pour Bratislava, où tous les numéros d'abonné sont passés à huit (8) chiffres.

Exemples:

	<i>Jusqu'au 30 juin 2001</i>	<i>A partir du 1^{er} juillet 2001</i>
Abonné à Bratislava	+421 7 5249 1006	+421 2 5249 1006
Abonné à Martin	+421 842 1234 567	+421 43 1234 567

Nouveaux indicatifs interurbains géographiques de la Slovaquie à compter du 1^{er} juillet 2001:

<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain</i>		<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain</i>	
	<i>Ancien</i>	<i>Nouveau</i>		<i>Ancien</i>	<i>Nouveau</i>
Bratislava	7	2	Liptovsky Mikulas	849	44
Dunajska Streda	709	31	Zvolen	855	45
Samorin	708	31	Krupina	856	45
Sala	706	31	Zarnovica	858	45
Galanta	707	31	Banska Stiavnica	859	45
Trencin	831	32	Ziar nad Hronom	857	45
Nove Mesto nad Vahom	834	32	Prievidza	862	46
Pezinok	704	33	Lucenec	863	47
Trnava	805	33	Hnusta	865	47
Hlohovec	804	33	Tornala	868	47
Piestany	838	33	Rimavska Sobota	866	47
Senica	802	34	Poltar	864	47
Holic	801	34	Velký Krtis	854	47
Malacky	703	34	Brezno	867	48
Nove Zamky	817	35	Banska Bystrica	88	48
Surany	816	35	Sabinov	934	51
Hurbanovo	818	35	Presov	91	51
Komarno	819	35	Stara Lubovna	963	52
Levice	813	36	Spisská Stara Ves	964	52
Sahy	812	36	Kezmarok	968	52
Sturovo	810	36	Stary Smokovec	969	52
Zeliezovce	811	36	Poprad	92	52
Zlate Moravce	814	37	Spisská NovaVes	965	53
Nitra	87	37	Levoca	966	53

Localité	Indicatif interurbain		Localité	Indicatif interurbain	
	Ancien	Nouveau		Ancien	Nouveau
Topolcany	815	38	Gelnica	944	53
Banovce nad Bebravou	832	38	Giraltovce	936	54
Kysucke Nove Mesto	826	41	Stropkov	938	54
Cadca	824	41	Svidnik	937	54
Rajec	823	41	Bardejov	935	54
Bytca	821	41	Kosice	95	55
Zilina	89	41	Moldava	943	55
Povazska Bystrica	822	42	Michalovce	946	56
Dubnica nad Vahom	827	42	Kralovsky Chlmec	949	56
Puchov	825	42	Sobrance	947	56
Martin	842	43	Trebisov	948	56
Turcianske Teplice	841	43	Medzilaborce	939	57
Tvrdosin	847	43	Snina	932	57
Namestovo	846	43	Vranov	931	57
Dolný Kubin	845	43	Humenne	933	57
Liptovsky Hradok	844	44	Roznava	942	58
Ruzomberok	848	44	Revuca	941	58

Plan de numérotage du RTPC et du RNIS de la Slovaquie à compter du 1^{er} juillet 2001:

Utilisations	Numéro ou espace de numérotation
Préfixe international	00
Préfixe national	0
Indicatifs d'accès aux services Réservé Réservé (numéros nationaux abrégés) Réseau public pour données, Internet	(0) 10XX – (0) 17XX (0) 18XXX (0) 19XX
Indicatifs interurbains géographiques (numéro à neuf (9) chiffres) Zone de service primaire de Bratislava Zone de service secondaire de Bratislava à l'exception de la zone de service primaire de Bratislava Zones de service secondaires de Banska Bystrica et Zilina Zone de service secondaire de Kosice	Indicatif national de destination + numéro d'abonné (0) 2 XXXXXXXX (0) 3X XXXXXXXX (0) 4X XXXXXXXX (0) 5X XXXXXXXX
Réservé	(0) 6X XXXXXXXX
Indicatifs autres que de zones géographiques (numéro à neuf (9) chiffres) Réservé pour numérotation personnalisée Réservé Libre appel Réservé Réservé pour services kiosque Service mobiles et radiomessagerie Réservé Réseaux d'entreprise Services kiosque Réservé	Indicatif national de destination + numéro d'abonné (0) 700 XXXXXXX (0) 701 XXXXXXX – (0) 799 XXXXXXX (0) 800 XXXXXXX (0) 801 XXXXXXX – (0) 899 XXXXXXX (0) 900 XXXXXXX (0) 901 XXXXXXX – (0) 909 XXXXXXX (0) 91X XXXXXXX – (0) 95X XXXXXXX (0) 96X XXXXXXX (0) 97X XXXXXXX – (0) 98X XXXXXXX (0) 99X XXXXXXX
Numéros d'abonné Numéros à sept (7) et huit (8) chiffres	2XXXXXXX(X) – 9XXXXXXX(X)

Modifications nécessaires:

Afin d'assurer à l'ensemble de la clientèle un service ininterrompu, les administrations et les exploitations reconnues (ER) sont invitées à:

- mettre en service les nouveaux indicatifs interurbains dans leurs centraux;
- annoncer les modifications autant que possible.

Contacts:

Slovak Telecom Carrier Relations Department		<i>Jusqu'au 30 juin 2001</i>	<i>A partir du 1^{er} juillet 2001</i>
	Tél	+421 7 5249 1011 / 5245 1321	+421 2 5249 1011 / 5245 1321
	Fax	+421 7 5249 1006	+421 2 5449 1006
	E-mail	daniela.lenorakova@st.sk	daniela.lenorakova@st.sk
		peter.mihalech@st.sk	peter.mihalech@st.sk

Contacts techniques de Slovak Telecom International Gateways:

International Gateway Bratislava		<i>Jusqu'au 30 juin 2001</i>	<i>A partir du 1^{er} juillet 2001</i>	
	Mr Krizan, Head	Tél	+421 7 4425 4882 / 4923 0516	+421 2 4425 4882 / 4923 0516
	Tél 24 h	Tél	+421 7 4923 0819	+421 2 4923 0819
	Ingénieur exploitation et maintenance	Tél	+421 7 4445 3232 / 4425 5430	+421 2 4445 3232 / 4425 5430
		Fax	+421 7 4425 3969	+421 2 4425 3969

International Gateway Banska Bystrica		<i>Jusqu'au 30 juin 2001</i>	<i>A partir du 1^{er} juillet 2001</i>	
	Mr Klimek, Head	Tél	+421 88 4141 116 / 4141 113	+421 48 4141 116 / 4141 113
	Tél 24 h	Tél	+421 88 4141 120	+421 48 4141 120
	Ingénieur exploitation et maintenance	Tél	+421 88 4141 121	+421 48 41 41 121
		Fax	+421 88 4145 855 / 4141 125	+421 48 4145 855 / 4141 125

Numéros d'essai (à partir du 1^{er} juillet 2001):

- +421 2 4960 9997 – annonce enregistrée
- +421 2 4960 9998 – tonalité d'essai de 800 Hz d'une durée de 70 secondes
- +421 2 4960 9999 – tonalité d'essai de 800 Hz d'une durée de 5 secondes
- +421 2 4445 1499 – tonalité d'essai

Suède

Communication du 23.II.2001:

La *National Post and Telecom Agency*, Stockholm, annonce qu'elle a attribué les indicatifs nationaux de destination (NDC – National Destination Codes) en Suède (indicatif de pays +46). Les indicatifs NDC ont été attribués aux adresses de routage à utiliser pour router les appels en provenance de mobiles à destination de services de messagerie vocale.

Telia AB s'est vu attribuer le NDC 673;

Europolitan AB s'est vu attribuer le NDC 674;

Tele2 AB s'est vu attribuer le NDC 252.

Longueur du numéro, indicatif NDC inclus: 0 + douze (12) chiffres.

Contact:

National Post and Telecom Agency (PTS)
Birger Jarlgatan 16
10249 STOCKHOLM
Sweden
Tél: +46 8 678 55 00
Fax: +46 8 678 55 05
E-mail: pts@pts.se

Timor oriental

Communication du 26.II.2001:

Information Technology, Posts and Telecommunications, Dili, annonce que le Ministère de l'infrastructure du Gouvernement provisoire du Timor oriental a adopté le nouveau plan de numérotage suivant pour le Timor oriental:

1. L'indicatif de pays pour Timor oriental est: +670.
2. Le plan de numérotage est fermé au Timor oriental.
3. Le numéro national (significatif) (NSN) sera composé de sept (7) chiffres sans indicatif interurbain.

– *Numérotage par zone géographique*

4. Le pays comprendra trois régions elles-mêmes subdivisées en un certain nombre de sous-régions. En attendant l'avènement de la portabilité totale des numéros d'une zone géographique à une autre, les régions et les sous-régions seront identifiées par les numéros suivants:

Région occidentale

21X XXXX	Manufahi
22X XXXX	Cova Lima
23X XXXX	Bobonaro
24X XXXX	Ainaro

Région centrale

31X XXXX	Dili (réservé)
32X XXXX	Dili (réservé)
33X XXXX	Dili (initialement)
36X XXXX	Liquica
37X XXXX	Aileu
38X XXXX	Ermera
39X XXXX	Oekusi

Région orientale

41X XXXX	Baucau
42X XXXX	Manatuto
43X XXXX	Viqueque
44X XXXX	Lautem

5. Le préfixe international sera le «00» en remplacement du «001».
6. Dans le cadre de l'adoption de la numérotation à sept (7) chiffres, tous les numéros d'abonné locaux actuels à six (6) chiffres passeront à sept (7) chiffres moyennant l'adjonction du chiffre «3» devant les numéros d'abonné existants.

Aucun numéro d'abonné ne peut commencer par «1», «7», «8», ou «9».

– *Numérotage non géographique*

7. Les indicatifs de destination et séries de numéros non géographiques suivants sont attribués conformément aux tendances internationales:

80X XXXX	services de libre appel et services soumis à une tarification spéciale (y compris les numéros d'accès à l'Internet par connexion téléphonique)
90X XXXX	services kiosque
70X XXXX	numérotation personnalisée
71X XXXX	messagerie vocale
7YX XXXX	service mobile cellulaire (Y = 2, 3 ... selon les besoins)
79X XXXX	radiomessagerie

8. L'indicatif 112 sera attribué comme numéro général d'urgence; les numéros d'urgence existants resteront toutefois en service, qu'ils soient annoncés ou non.

Par ailleurs, les indicatifs abrégés suivants seront mis en service:

Assistance d'une opératrice	120
Service de renseignements	128
Signalisation des dérangements	121
Service à la clientèle	123

9. Les indicatifs abrégés commençant par «1» et assurant la mise en communication avec les services de renseignements seront remplacés par le «800» ou le «900».

10. Afin de faciliter la concurrence entre les différents opérateurs sur l'ensemble du territoire du Timor oriental, ceux-ci se verront attribuer gratuitement des séries de numéros d'abonné dans les zones où ils souhaitent concurrencer l'opérateur historique. Chacune de ces séries comportera au minimum 10 000 numéros.

11. Aucun numéro ne devrait être utilisé à quelque fin que ce soit au Timor oriental sans avoir été préalablement attribué par la Division des technologies de l'information, des postes et des télécommunications du Département de l'infrastructure (Division of Information Technology Posts and Telecommunications of the Department of Infrastructure).

12. Pour réduire au minimum les désagréments que l'adoption du nouveau plan de numérotage occasionnera aux abonnés, on veillera à ce que, durant les trois premiers mois, les anciens numéros et les nouveaux soient utilisés en parallèle [c'est-à-dire que l'ancienne numérotation «indicatif interurbain à trois chiffres + numéro d'abonné à six chiffres» restera en service parallèlement au nouveau plan de numérotage «numéro d'abonné à sept chiffres»]. Par la suite, l'opérateur prendra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les abonnés subissent un minimum de désagréments.

13. La mise en application du plan de numérotage deviendra effective à compter de la date de publication de la décision correspondante dans le journal officiel du pays (Official Gazette).

Contact:

Mr Pedro Braga
Director
Information Technology, Posts and Telecommunications (ITPT)
DILI
East Timor
Fax: +670 390 324033

Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121)

Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données

Russie

Communication du 15.II.2001:

Conformément à la Recommandation UIT-T X.121, l'Administration de la Russie a attribué le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 251 7 au réseau «*TELSYCOM*».

Adresse du prestataire de service:

CJSC «*TELSYCOM*»
N.N. Kravchenko
22, Smolnaya Street
125445 MOSCOW
Russia
Tél: +7 095 960 28 50/258 08 52
Fax: +7 095 258 08 08

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Chine

Communication du 8.III.2001:

Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

Le *Ministry of Information Industry*, Beijing, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué aux nouveaux opérateurs et fournisseurs de service suivants, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Les noms des nouveaux opérateurs/fournisseurs de service, ayant le statut d'exploitation reconnue (ER), sont:

China Telecommunications Corporation (China Telecom)
China United Telecommunications Corporation (China Unicom)
China Mobile Communications Corporation
China Railway Communication Corporation Ltd
China Netcom Corporation Ltd
China Telecommunications Broadcast Satellite Corporation
JITONG Communications Co. Ltd

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Mr QU WENCHU
Deputy Director General
Department of Foreign Affairs
Ministry of Information Industry
13, West Chang'an Avenue
BEIJING 100804
China
Tél: +86 10 6602 1330
Fax: +86 10 6601 1370

France

Communication du 20.X.2000:

Octroi de licences et attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

L'*Administration de la France*, Paris, annonce que le nouvel opérateur de télécommunication français, ntl France, ayant obtenu les licences L.33-1 et L.34-1 le 7 août 2000, pourra donc fournir des services téléphoniques sur sa propre boucle locale. Les services en question sont le service téléphonique commuté type et les services spéciaux (numéros téléphoniques gratuits, numéros à coût partagé, accès Internet, etc.).

Conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992), le statut d'exploitation reconnue (ER) a été accordé à cet opérateur/fournisseur de services.

ntl France a commencé ses activités en France en 1999 avec l'acquisition des réseaux de télévision par câble de la première génération de France Telecom. Grâce à la modernisation de ces réseaux, rendue possible par l'utilisation des toutes dernières techniques de transmission par fibre optique, **ntl** France est désormais en mesure de fournir à ses clients des services de télévision par câble et un accès Internet haut débit. **ntl** France met actuellement en place un réseau téléphonique dans les régions *Ile-de-France* et *Provence Alpes Côte d'Azur*.

L'adresse de **ntl** France est la suivante :

ntl France
22 Quai Gallieni
92158 SURESNES Cedex
France

Contact:

M. Patrice Bleuse
Directeur Plate-forme Téléphonie
Directeur Réseau Transport et Distribution
Tél: +33 141 44 60 51
Fax: +33 141 44 60 99
E-mail: patrice.bleuse@corp.ntl.fr

M. Gilles Ferenczi
Juriste
Tél: +33 141 44 64 75
Fax: +33 141 44 60 99
E-mail: gilles.ferenczi@corp.ntl.fr

Malte

Communication du 2.III.2001:

Changement de nom

L'*Office of the Telecommunications Regulator*, La Valletta, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais *Malta Communications Authority*. Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais uniquement d'un changement de nom.

Autre communication

Pakistan

Communication du 26.II.2001:

Jours fériés en 2001 (jour, mois):

5.02	Cachemire's Day
6.03 et 7.03	Eid-ul-Azha*
23.03	Pakistan Day
4.04 et 5.04	Moharram (Ashura)*
1.05	Labour Day
5.06	Eid Milad-un-Nabi (PBUH)*
14.08	Independence Day
9.11	Iqbal Day
17.12 au 19.12	Eid-ul-Fitr*
25.12	Birthday of Quid-e-Azam/Noël

* Selon la visibilité de la Lune.

Restrictions de service

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

<i>BE N°</i>	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidental (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
708	Allemagne (p. 9).
709	Uruguay (p. 8).
710	Allemagne (p. 19), Nouvelle-Calédonie (p. 19).
711	Slovénie (p. 8).
712	Maldives (p. 6), Nouvelle-Calédonie (p. 6).
713	Trinité-et-Tobago (p. 38).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).
716	Norvège (p. 17).
719	Danemark (p. 5).
722	Belize (p. 8).
723	Antilles néerlandaises (p. 23-24), Australie (p. 8).
724	Barbade (p. 6), Emirats arabes unis (p. 7), Nouvelle-Calédonie (p. 9).
726	Australie (p. 13, 31), Finlande (p. 12), Indonésie (p. 16, 31), Japon (p. 12), Malaisie (p. 12).
727	Lituanie (p. 6), Maroc (p. 5).
729	Antilles néerlandaises (p. 9), Uruguay (p. 17/18).
731	Pays-Bas (p. 8).
733	Trinité-et-Tobago (p. 19).

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans les Bulletins d'exploitation N° 658, N° 685 et N° 710, une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systèmes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Système de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD insérer
COL colonne
LIR lire
P page(s)

PAR paragraphe
REP remplacer
SUP supprimer

Nomenclature des stations côtières (Liste IV) 17^e édition et Supplément N° 1 (Amendement N° 10)

BEL Belgique

P 676-677 Notes B, H, **LIR**

B Radiotélégrammes

1. Taxe terrestre: 0,37 DTS par mot.

Cette taxe est réduite à 0,28 DTS par mot pour chaque message échangé avec un bateau de la force navale belge ou un bateau belge de pêche, de remorquage, de pilotage ou de police.

2. Taxe de ligne (système binaire):

	Par radio-télégramme DTS	Par mot DTS
a) Belgique.....	8,70	0,18
b) Europe y compris Algérie, Chypre, Libye, Maroc et Tunisie	8,70	0,27
c) Autres pays.....	8,70	0,50

H Conversations radiotéléphoniques

1. Taxe terrestre

Exploitation manuelle (minimum 3 min.)

MF: 2.— DTS/min.*

HF: 2,60 DTS/min.*

3,20 DTS/min. (pour une communication payable par un abonné téléphonique hors de la Belgique).

VHF: 1,20 DTS/min.*

2. Taxe de ligne

Belgique: la taxe de ligne est comprise dans la taxe terrestre.

* Cette taxe est réduite à:

MF: 1,60 DTS/min.

HF: 2,40 DTS/min.

3.— DTS/min. (pour une communication payable par un abonné téléphonique hors de la Belgique).

VHF: 1.— DTS/min.

pour chaque message téléphonique échangé avec un bateau belge de pêche, de remorquage, de pilotage ou de police.

MEX Mexique**P 746** Note A, **LIR**

A Autorité chargée de la comptabilité: Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT) / Telecomunicaciones de México sito Eje Central Lázaro Cárdenas 567 Col. Narvarte, C.P. 03020 México, D.F. (Mexique).

**Liste des codes d'exploitant de l'UIT
(selon la Recommandation UIT-T M.1400)
(Situation au 15 avril 2000)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 714 – 15.IV.2000)

(Amendement N° 9)

Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse	Code de la Société	Contact
P 43 <i>Tanzanie (République-Unie de) / TZA</i> Tanzania Telecommunications Company Limited P.O. Box 9070 Samora Avenue DAR ES SALAAM	TTCL TTCL	LIR Wariael E. Kaaya Chief, International Business Tél: +255 22 211 0757 Fax: +255 22 211 3915 E-mail: sata_con@ttcl.co.tz
P 43 <i>Tanzanie (République-Unie de) / TZA</i> Zanzibar Telecom Limited Shangani Street P.O. Box 3459 ZANZIBAR	ZANTEL ZANTEL	LIR Muhamed A. Salim Tél: +255 24 526 1111 Fax: +255 24 223 4850

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} mars 2001)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 735 – 1.III.2001)

(Amendement N° 1)

Pays/zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 17/18 <i>Etats-Unis</i>	3-035-7 / 3-036-0 / 3-040-0 / 3-044-5	LIR
	3-035-7	Telecommunications Services Inc.
	3-036-0	Telecommunications Services Inc.
	3-040-0	Verizon Select Services Inc.
	3-044-5	Verizon Select Services Inc.
P 19 <i>Etats-Unis</i>	ADD	
	3-047-2	Telenor Global Services AS

P 24 France ADD

2-201-2	Colt 2	Colt Télécommunications
2-201-3	Colt 3	Colt Télécommunications
2-201-4	IBasis 1	IBasis
2-201-5	9Telecom Réseau 3	9Telecom Réseau
2-201-6	Dauphin Telecom 2	Dauphin Telecom
2-201-7	France Telecom 26	France Télécom

P 31 Macao ADD

4-110-4	MACSMC	SmarTone – Comunicações Móveis, S.A.
4-110-5	MG1	Hutchison Telefone (Macao), Limitada

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} mars 2000)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 711 – 1.III.2000)

(Amendement N° 19)

Ordre numérique ADD

P 6 2-221 France

Ordre alphabétique ADD

P 15 2-221 France

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)
(Selon la Recommandation UIT-T X.121)
(Situation au 15 avril 2000)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 714 – 15.IV.2000)

(Amendement N° 9)

ADD

1	2	3
RUSSIE RUSSIA RUSIA	251 7	TELSYCOM

**Procédures de numérotation
(Préfixe international, préfixe (interurbain) national et
numéro national (significatif)
(selon la Recommandation UIT-T E.164)
(Situation au 1^{er} juillet 2000)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation N° 719 – 1.VII.2000)

(Amendement N° 5)

Pays/zone géographique	Code	Préfixe international	Préfixe national	Numéro national (significatif)	Note
------------------------	------	-----------------------	------------------	--------------------------------	------

P 3 Algérie LIR

Algérie	213	00	0	8 chiffres	
---------	-----	----	---	------------	--

P 6 Mexique LIR (à partir du 10.IX.2001)

Mexique	52	00	01	10 chiffres	
---------	----	----	----	-------------	--

P 7 Slovaquie LIR (à partir du 30.VI.2001)

Slovaquie	421	00	0	9 chiffres	
-----------	-----	----	---	------------	--

